

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-4118-2020

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée,
ayant sa principale place d'affaires au 1717,
rue du Havre, en les ville et district de
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA *LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE* ET ART. 33 DU *RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE*)

Je soussigné, **MARTIN GAGNÉ**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur, Nouvelles constructions et amélioration du réseau chez Énergir;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Dans le cadre du dossier R-4118-2020, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, l'annexe Q-1.4 contenue à la pièce Énergir-2, Document 1 (« **Annexe Q-1.4** »);
4. Certaines des informations contenues à l'Annexe Q-1.4 sont sensibles opérationnellement de par les détails techniques qu'elles renferment alors que d'autres émanent d'autres parties impliquées dans le projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Peel (« **Projet** »);
5. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de l'Annexe Q-1.4 pourrait causer préjudice à ses opérations notamment en vue d'appels de soumissions auprès d'entrepreneurs dans le cadre de projets futurs et nuire à ses relations avec les autres parties impliquées dans le Projet, le tout au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité de l'Annexe Q-1.4, et ce, pour une durée indéterminée;
7. En effet, Énergir n'entrevoit pas le moment où les informations contenues à l'Annexe Q-1.4 ne devraient plus être protégées par une ordonnance de confidentialité;

8. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 18 mars 2020.

(s) Martin Gagné

MARTIN GAGNÉ

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 18^e jour de mars 2020

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec